
L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

EDUCATION INSTRUCTION

PÉDAGOGIE

L'INSTITUTEUR CANADIEN

COMMENT DOIT-IL SERVIR LA CAUSE FRANÇAISE ET CATHOLIQUE ?

Un homme politique français disait naguère : "Le combat n'est plus au chemin creux, il est à l'école." Appliquée à la province de Québec, cette phrase signifie : *Le combat n'est plus au champ clos de la politique, il est à l'école, à l'école primaire surtout.*

Ailleurs, on a dressé l'école officielle comme une machine de guerre contre l'Église. Chez nous sachons la maintenir officiellement catholique, afin qu'elle demeure le rempart de la Foi, protectrice de la race et de la langue au Canada français.

Ailleurs, on a désintéressé la famille de l'école en confiant à l'État des pouvoirs et des devoirs qui appartiennent aux parents de par le bon sens et le droit naturel. Chez nous, intéressons de plus en plus les pères et les mères de famille aux choses de l'école, afin que cette dernière reste dans la tradition canadienne, c'est-à-dire, catholique et française. (1)

Ailleurs, on fait de l'école une usine purement commerciale ou industrielle et non une maison de formation intellectuelle et morale, sociale et patriotique. Chez nous, gardons à l'école son caractère éducatif, "ayons le culte de la formation générale, du développement normal des facultés (2)".

Et dans une telle école, comment l'instituteur (ou l'institutrice) religieux ou laïque, doit-il servir la cause française et catholique ?

(1) "C'est uniquement par les vertus qui nous viennent de notre foi catholique et de notre vieille formation française que, devant l'anarchie des idées et l'éroulement universel, nous représentons la stabilité de la famille, le respect de la justice et de la propriété, le culte de l'autorité." (L'abbé L. GROULX, *l'Action française*, novembre 1919.)

(2) R.-P. ADELARD DUGRÉ, S. J., *L'École canadienne-française*, page 13.